

PROMOUVOIR LA JUSTICE ÉCONOMIQUE

NOTE DE POSITIONNEMENT
validée par le Conseil d'administration
3 février 2022



Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement

“ La politique ne doit pas se soumettre à l'économie et celle-ci ne doit pas se soumettre aux diktats ni au paradigme d'efficacité de la technocratie. Aujourd'hui, en pensant au Bien commun, nous avons impérieusement besoin que la politique et l'économie, en dialogue, se mettent résolument au service de la vie, spécialement de la vie humaine.

”

Pape François (Laudato Si §189)

SOMMAIRE

3 Preambule

4 Éléments d'analyse du système économique par le CCFD-Terre Solidaire

Un système économique aux mains de grands acteurs économiques
Un partage inéquitable des richesses, source d'inégalités
Une activité économique destructrice en termes humains et environnementaux
Des alternatives réelles bien qu'encore modestes existent

9 Les principes qui fondent l'action du CCFD-Terre Solidaire pour plus de justice économique

L'égalité de dignité de tous les êtres humains
La priorité accordée aux plus pauvres
Une relation harmonieuse entre les êtres humains et la nature
La destination universelle des biens
Le respect des droits humains
La participation, l'engagement et l'organisation des citoyens
La subsidiarité
La solidarité

11 Notre chemin vers la justice économique

Première piste : contribuer à mettre au cœur du système économique le développement intégral, le respect des droits humains et la protection de l'environnement
Deuxième piste : agir afin que les États et la société civile aient comme priorité le souci du Bien commun et la protection de l'environnement
Troisième piste : Ouvrir le dialogue avec les entreprises et contribuer à leur prise en compte des droits humains et du Bien commun

15 Conclusion

PRÉAMBULE

Depuis ses débuts, le CCFD-Terre Solidaire se préoccupe de justice économique. Celle-ci est même au cœur de son projet associatif puisqu'il définit ainsi sa mission : « *Le CCFD-Terre solidaire agit contre toutes les formes d'injustices pour que les droits fondamentaux de chacune soient respectés et promus. En premier lieu, celui de ne pas souffrir de la faim, de la pauvreté et des inégalités.* ».

Ce texte est destiné à contribuer à la mise en œuvre du Rapport d'orientation du CCFD-Terre solidaire qui définit ses priorités pour les années 2021 à 2027, à savoir quatre axes pour son action : la souveraineté alimentaire, la justice économique, les migrations internationales, la paix et le vivre ensemble.

En ce qui concerne la justice économique, ce Rapport d'orientation rappelle que le CCFD-Terre solidaire fait une analyse critique du système économique mondial, qu'il maintient et renforce son engagement pour mettre en place des modes de régulation du système économique, qu'il poursuit son combat pour un traitement juste de la dette des pays pauvres.

Pour les six années à venir, le CCFD-Terre Solidaire ajoute à son engagement pour plus de justice économique, une nouvelle piste d'action : convaincu que la transformation du système économique ne se fera pas sans la participation active de tous les acteurs économiques, il a décidé d'ouvrir et d'encourager le dialogue avec les entreprises et leur personnel qui voudront bien s'engager avec lui au service de la justice économique et du Bien commun.

Dans ce cadre, ce texte, fruit d'un travail collectif entre salarié·e·s et bénévoles du CCFD-Terre Solidaire se présente en trois parties :

- I. Des éléments de l'analyse que fait le CCFD-Terre Solidaire du système économique**
- II. Les principes qui fondent l'action du CCFD-Terre Solidaire pour plus de justice économique**
- III. Les pistes d'engagement à mettre en œuvre pour les six années à venir.**

Ce texte de positionnement, validé par le Conseil d'administration (CA) du CCFD-Terre Solidaire, constitue l'outil de base du travail de la sous-commission justice économique qui va élaborer des propositions stratégiques en partenariat, plaidoyer et mobilisation citoyenne à soumettre au CA. Il est également une boussole pour toutes les composantes de l'Association qui souhaitent s'investir et mener des actions en faveur de la justice économique.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE¹ PAR LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE

Comme l'indique d'emblée le Rapport d'orientation, le CCFD-Terre Solidaire fait une analyse sévère du système économique mondial qui, depuis les années quatre-vingt, crée des inégalités de plus en plus fortes. La pandémie, apparue en 2020, n'a fait qu'amplifier cette tendance. En effet, il s'agit d'un modèle puissant qui s'adapte en permanence, tirant même partie de ses échecs pour trouver de nouvelles opportunités de croissance comme ce fut le cas lors de la crise financière de 2008 avec l'aide des États. En conséquence, il devient de plus en plus prédateur à l'égard de certaines catégories de personnes et des ressources naturelles.

A. UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE AUX MAINS DE GRANDS ACTEURS ÉCONOMIQUES

1. Des grands acteurs privés dominent l'économie mondiale

Les grands acteurs de l'économie mondiale, entreprises multinationales et grandes banques privées, disposent d'une puissance économique considérable au service de leurs intérêts et de politiques peu soucieuses d'une juste répartition des richesses, de la recherche du Bien commun et de la sauvegarde de la « *maison commune* ». Ils sont de plus en plus puissants et concentrent à eux seuls une grande partie des richesses de la planète.

Ces « *géants* » utilisent leur taille pour éliminer la concurrence, diversifier leurs activités, capter de nouvelles parts de marché et les profits associés. Ainsi, quelques entreprises du secteur agroalimentaire dominent largement les chaînes de valeur où circulent les produits alimentaires et agricoles : production, transformation, distribution et commercialisation. De même, les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft), qui ont rejoint les géants d'hier (pétroliers, grande distribution, grandes banques, industries), fournissent l'essentiel des services relevant de l'économie numérique et dominent sans partage l'économie mondiale.

L'internationalisation des grands groupes leur permet de sélectionner les systèmes juridiques et des montages fiscaux les plus avantageux afin de se soustraire à leurs obligations de personnes morales co-responsables du Bien commun. Ils peuvent ainsi bénéficier en toute impunité en cas d'atteinte aux droits humains et à l'environnement dans le cadre de leurs activités, ou en cas d'optimisation voire d'évasion fiscale. En effet, à l'heure actuelle, aucun mécanisme légal international ne contraint les entreprises à prévenir et à réparer les atteintes aux droits humains ni les dommages environnementaux causés par leurs activités.

2. Les États ne jouent pas leur rôle de garant de l'intérêt général

Les dirigeant·e·s des États du Nord et de certains États émergents

partagent le même intérêt que les multinationales pour la croissance de l'activité économique et des profits. Ces États sont enclins à des politiques d'austérité et à des politiques fiscales avantageuses pour donner des signaux forts aux potentiels investisseurs et aux grandes entreprises de nature à accroître leur PIB. En conséquence, on observe un délitement des services publics qui nuit à l'intérêt général. Ceci est accentué par les pratiques de fraudes ou d'évasion fiscale des multinationales non sanctionnées par les États. Les États montrent ainsi peu d'appétit pour promouvoir un autre modèle économique basé sur la sobriété et la bonne gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire celui d'un développement respectueux des hommes et des femmes et de la nature. En ce sens, ils n'assurent pas ou plus leur rôle de responsables du bien commun.

De plus, l'essor d'accords de libre-échange qui ont des conséquences sociales et environnementales néfastes fragilisent les États en permettant aux acteurs privés de les attaquer en justice via des mécanismes d'arbitrage².

3. La société civile n'a que peu de prise sur le fonctionnement du système économique

Même dans les États démocratiques, où l'autorité publique est censée émaner de la volonté citoyenne, les citoyen·ne·s ne disposent pas de la même influence auprès de responsables politiques que les acteurs privés. De plus leur capacité d'intervention est concurrencée par la forte puissance des lobbies des entreprises, qui défendent leurs intérêts économiques dans les espaces nationaux et internationaux. Ainsi, en avril 2021, dans le cadre de la négociation d'une directive européenne sur la transparence fiscale, le gouvernement français a repris les positions des organisations patronales, ce qui a contribué fortement à rendre la mesure votée inefficace.

La capacité d'intervention des États est également mise à mal par la main mise d'entreprises privées et de leurs propriétaires sur les médias de masse et le pouvoir de la publicité qui façonnent les mentalités des citoyen·ne·s des pays développés et même une partie de ceux des économies émergentes en valorisant la (sur) consommation, la recherche de l'identité par l'avoir, sans réel souci des conséquences sociales et écologiques.

Les citoyen·ne·s qui s'opposent et se mobilisent pour défendre leurs droits à une vie plus digne et au respect de la nature risquent repré-

1 entendu comme un schéma d'organisation sociale de la production, de la distribution et de la consommation des biens et services

2 Mécanismes juridiques qui permettent à des multinationales d'attaquer des États en justice devant des cours d'arbitrages privés lorsqu'ils prennent des mesures contraires à leurs intérêts privés (commerciaux, investissements etc)

sailles, persécutions, emprisonnement. En 2020, ce sont ainsi 227 défenseurs et défenseuses de l'environnement qui ont été assassiné-s pour avoir voulu défendre leurs territoires et la planète.

Certains citoyens se sentent impuissants, écrasés par le poids du système qui déroule indéfiniment le cycle extraction/production/consommation et, bien sûr, gaspillage et pollution. Le consommateur est souvent pris entre les séductions de la consommation, son pouvoir d'achat limité et son désir de comportement éthique vis-à-vis des producteurs et/ou des fournisseurs.

L'impuissance renforce les tentations du repli sur soi, du nationalisme et la recherche de boucs-émissaires, voire pousse les citoyen-ne-s à accueillir des solutions autoritaires. Cependant, celles-ci ne remettent que rarement en question l'ordre néolibéral. Dès lors, des pays basculent dans une forme de libéralisme autoritaire caractérisé par le désengagement social de l'État, la concentration de la décision économique dans le seul pouvoir exécutif, la répression des éventuelles contestations et les arrestations préventives.

4. La finance étend son contrôle sur l'économie

La privatisation croissante de toutes les activités du domaine du Bien commun (santé, éducation, recherche, droit à polluer, retraite, assurance maladie, etc.) conduit à privilégier la valeur actionnariale des entreprises, de sorte que le profit doit bénéficier avant tout aux actionnaires entraînant une augmentation des inégalités. Dès lors, c'est le résultat à court terme qui est privilégié sans que les conséquences à long terme et les effets indirects soient suffisamment pris en compte.

Le développement des marchés financiers conduit à une hypertrophie de la finance (les flux financiers représenteraient 12 à 60 fois ceux de l'économie réelle), ce qui a des conséquences directes sur l'économie réelle. L'éclatement de bulles financières, la spéculation sur des actifs stratégiques, se traduisent chaque jour par des drames humains. Les acteurs financiers deviennent de plus en plus importants (fonds de pension fonds, fonds spéculatifs, etc.), ce qui entraîne un contrôle de plus en plus réduit par les États. De plus, en cas de crise, la collectivité se porte au secours de ces acteurs par crainte des conséquences sans avoir réellement profité des périodes positives.

B. UN PARTAGE INÉQUITABLE DES RICHESSES, SOURCE D'INÉGALITÉS

Pillage des ressources naturelles des pays pauvres par les pays riches, corruption des élites politiques et économiques, destruction de l'environnement, les inégalités criantes se développent entre pays et à l'intérieur des pays.

1. Le système de gouvernance économique mondial défavorise les pays du Sud

Un des facteurs d'inégalités se situe au niveau du système de gouvernance mondiale, à savoir l'exclusion des pays du Sud des espaces de décision multilatéraux. Le pouvoir et les leviers de négociation internationale en matière d'économie demeurent concentrés aux mains des pays où se situe l'essentiel des capitaux. Les espaces de décision sur l'économie globale (G20, G7, Banque mondiale, FMI, FSB/Comité de Bâle, OCDE, OMC, Club de Paris...) restent dominés par les pays riches qui freinent la création d'un espace réellement international et continuent de bloquer l'inclusion de sujets économiques structurels (évasion fiscale, dette, propriété intellectuelle) dans les négociations sur le financement du développement.

Ainsi, les États du Sud ne peuvent participer qu'à la marge à la régulation internationale de l'économie. Ils doivent se plier à des règles

qui leur sont, la plupart du temps, défavorables et font obstacle au déploiement d'une politique économique souveraine et juste. Ces règles imposées ont un impact dans plusieurs secteurs des pays du Sud, notamment en matière agricole : c'est le cas en Inde où le pays est régulièrement attaqué par le Canada, l'UE, les États-Unis depuis son entrée à l'OMC en 1995 pour sa politique de protectionnisme agricole (à l'instar des pratiques différenciées de subventions agricoles au sein de l'UE). C'est encore le cas des Philippines qui, après de longues années de résistance aux injonctions de l'OMC, ont finalement cédé et ouvert en 2020 leur marché intérieur aux importations de riz étranger (moins cher) en dépit d'une opposition populaire importante portée notamment par les partenaires philippins du CCFD-Terre Solidaire.

2. Le rôle des multinationales

Dans les pays du Nord et du Sud, le pouvoir économique est largement aux mains des multinationales. La Chine par l'intermédiaire de ses grandes entreprises, devient un acteur essentiel dans la prédation des richesses minières en nourrissant des vagues de long terme sur le contrôle des matières stratégiques pour asseoir davantage sa volonté de puissance et sa place dominante dans le développement de l'économie mondiale.

Ainsi, les activités développées par les entreprises du Nord dans les États du Sud (investissements, délocalisation...) ne profitent que peu à ces derniers et sont causes de dommages (environnement et droits humains notamment). L'essentiel des profits dégagés sert à la rétribution des détenteurs de capitaux et ne sont pas correctement imposés dans les pays d'activité. Déstructurant les tissus économiques locaux – notamment agricoles –, ces activités nuisent donc à la fois à l'indépendance économique et au développement intégral des peuples, qui ne bénéficient qu'à la marge des richesses produites sur leurs territoires. Ainsi, on parle en RDC par exemple de la « *malédiction des richesses naturelles* » tant les convoitises pour ces richesses nourrissent conflits armés, insécurité généralisée et famine.

3. Le rôle des acteurs du Sud

Les détenteurs locaux et nationaux du pouvoir dans les pays du Sud peuvent contribuer également à cette dépossession des populations locales. Ce phénomène est manifeste dans les processus de prédation foncière, notamment dans certains pays d'Amérique Latine ou aux Philippines.

De même, le CCFD-Terre Solidaire observe que le développement des investissements Sud-Sud, notamment dans les secteurs de l'extraction et de l'exploitation des sous-sols et dans celui de l'agro-business, contribuent à reproduire le processus de domination traditionnellement du Nord vers le Sud, ce qui est largement préjudiciable pour le développement des populations locales du Sud.

4. La corruption

La corruption des élites des pays du Sud est un moyen pour assurer plus facilement le pillage des ressources naturelles par les grands acteurs économiques mondiaux au détriment des populations locales. Les pays du Nord participent également au maintien de systèmes de corruption (c'est le cas de ce qu'on appelle la Françafrique).

Dans de nombreux pays, la corruption gangrène le corps social entier, des élites jusqu'à tous ceux qui sont en mesure d'exercer une autorité ou de fournir un service (fonctionnaires, policiers, enseignants...) Les dirigeants eux-mêmes peuvent être également acteurs de ce développement des inégalités, par exemple en détournant l'aide publique au développement (APD) au service de leurs propres intérêts.

5. Ce système économique favorise les détenteurs de capitaux et l'évasion fiscale

La répartition des profits des entreprises se fait au détriment des salarié·e·s par les baisses d'impôt sur le capital et la distribution de dividendes excessifs aux actionnaires, ce qui creuse les inégalités. Ce système et la tendance actuelle à la régressivité des impôts ne permettent pas de collecter les impôts suffisants pour contribuer au Bien commun et privent les populations les plus pauvres d'un accès aux biens essentiels : alimentation, logement, énergie, accès à la santé, éducation.

Les mesures de transparence et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales demeurent largement insuffisantes, et ne permettent pas de s'attaquer réellement à ces pratiques.³ C'est pourquoi de nombreux pays du Sud réclament la création d'un organisme fiscal à l'ONU où tous les États pourraient mener des négociations sur un pied d'égalité, ce que les pays de l'OCDE refusent.

Quant aux paradis fiscaux, très insuffisamment combattus par le système monétaire international et les grandes puissances, ils sont des réceptacles commodes pour l'évasion fiscale et l'argent criminel. Les grandes déclarations du G20 après la crise financière de 2008 sur la lutte contre le blanchiment et les paradis fiscaux, sont restées bien en deçà de l'ambition politique nécessaire et sans réel impact, notamment pour les pays en développement.

En conséquence, les États subissant ces manœuvres se trouvent dans l'impossibilité d'accéder aux ressources indispensables à la conduite de politiques publiques nécessaires à la réalisation des droits humains et au développement, pérennisant ainsi un déséquilibre d'accès aux richesses.

Certes, on a vu naître récemment des actions (ou des intentions) des États pour combattre l'évasion fiscale en taxant les bénéficiaires et en imposant des contraintes de reporting pays par pays. Mais les avancées sont timides, ne concernent qu'une portion du spectre et les gains financiers de la taxation reviennent surtout aux pays du Nord qui abritent les sièges des multinationales.

6. Dans un cadre néolibéral, les pouvoirs publics ne mènent que très peu de politiques de réduction des inégalités,

La théorie du ruissellement souvent prônée par les dirigeants et économistes néo-libéraux s'oppose à la redistribution des richesses par l'outil fiscal et défend au contraire l'idée que l'enrichissement de quelques-uns par le jeu du marché permettra naturellement d'améliorer la condition économique des autres.

Or, les systèmes fiscaux des États du Nord s'avèrent trop peu redistributifs, voire proprement régressifs, c'est-à-dire que les personnes les plus pauvres paient davantage d'impôts en proportion de leurs revenus (tandis que dans un système progressif, les ménages aux plus hauts revenus paient davantage d'impôts en proportion de leurs revenus). La situation est différente dans les États du Sud où très souvent l'impôt n'existe pas.

La taxation du capital reste faible et les impôts sur les entreprises ont largement baissé. L'austérité budgétaire, le manque d'ambition en matière fiscale et les logiques de privatisation entravent par ailleurs la construction ou la continuité de services publics universels. Ceux-ci devraient pourtant jouer un rôle majeur dans la satisfaction des besoins fondamentaux des personnes.

Dès lors, en dehors de quelques économies développées (certains pays scandinaves et dans une certaine mesure la France) on n'assiste pas à des politiques actives de redistribution et de réduction des inégalités mais à une augmentation de la pauvreté y compris dans les pays du Nord.

7. Les dettes des pays pauvres accroissent la domination des pays riches et grèvent l'avenir des populations locales.

La campagne d'annulation des dettes du jubilé de l'an 2000 à laquelle le CCFD-Terre Solidaire avait pris une part active, a permis quelques avancées concernant l'allègement du fardeau de la dette. Mais, elles ont été trop tardives et trop limitées et ne remettent pas en question les conditionnalités austéritaires des Institutions Financières Internationales (politiques d'ajustement structurel⁴) qui continuent d'entraîner des atteintes aux droits humains. Vingt ans plus tard, l'endettement massif des pays pauvres a presque triplé et l'insoutenabilité de la dette a été aggravée par la crise déclenchée par la pandémie due au Covid.

Par ailleurs, la structure de l'endettement de ces pays a également profondément évolué : les créanciers privés détiennent plus de 60% de la dette des pays en développement en 2019 contre moins de 40% en 2000 et des pays émergents comme la Chine sont devenus des créanciers majeurs.

Le traitement de la dette des pays pauvres est toujours géré dans des instances internationales qui n'incluent pas les pays en développement ou au sein desquelles le pouvoir est dans les mains des pays riches créanciers (Club de Paris, G20, IFIS). De plus, lors de restructuration de dette, la priorité est donnée au recouvrement des créances au détriment des besoins des populations.

Ainsi, tous les États sont loin de disposer des mêmes capacités de financement et cette exigence d'austérité budgétaire, contreproductive à court et à long terme, met en danger le respect des droits humains.

8. Le partage inéquitable des richesses alimente toutes les formes de domination sociale existantes.

En effet, les inégalités économiques et l'ensemble des phénomènes de discrimination s'alimentent mutuellement. Exposées à diverses formes de discriminations – revenu, emploi, accès à la propriété, à l'éducation, etc. –, femmes, personnes racisées et personnes précaires disposent de revenus plus faibles que ceux des autres groupes sociaux, ainsi que d'un moindre accès à la détention de capitaux. En retour, ces inégalités économiques accroissent leur vulnérabilité et génèrent de nouvelles discriminations. Le partage inéquitable des richesses renforce ainsi la domination sociale, culturelle et politique de groupes privilégiés sur les personnes et groupes discriminés, confortant et approfondissant les structures de patriarcat. Toutes ces formes de domination se trouvent à l'origine de nombreuses tensions et conflits.

3 En matière d'évasion fiscale, alors que les règles du système fiscal international avantagent depuis un siècle les pays qui abritent les maisons-mères des multinationales, le G20 a mandaté l'OCDE pour discuter de nouvelles règles. Mais ces négociations sont dominées par les États du G7 et de l'OCDE et les nouvelles règles finalisées en 2021 renforcent cet avantage, puisque les pays du G7 devraient récupérer 60% des nouvelles recettes.

4 Politiques d'ajustement structurel : un programme d'ajustement structurel est un ensemble de mesures cherchant à assainir la situation économique d'un pays en difficulté. Ces politiques ont vu le jour à partir de la fin des années 70 lorsque de nombreux pays d'Afrique Subsaharienne ont commencé à faire appel aux instances internationales (FMI ou Banque mondiale). Ces organisations financières acceptent d'accorder des prêts en l'échange de conditions fortes d'inspiration néo-libérale. Elles s'articulent autour de divers axes : politiques d'austérité, réduction des dépenses publiques, recherche de budgets équilibrés, privatisation des entreprises d'Etat, levée des restrictions sur les mouvements de capitaux et de marchandises etc. De par leur impacts sociaux négatifs et leurs effets économiques souvent limités, elles ont fait l'objet de nombreuses critiques des populations concernées mais aussi d'économistes comme Joseph Stiglitz.

C. UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DESTRUCTRICE EN TERMES HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

Fondé sur le culte de la croissance et de la recherche exclusive du profit à très court terme, le système économique globalisé se base uniquement sur la valeur économique productiviste, marchande et consumériste.

1. Le PIB un indicateur exclusif trop partiel

Le système économique prédominant repose sur une libre circulation de marchandises et des capitaux. Cette libre circulation tend à accroître les volumes de biens et de services produits et échangés. Elle favorise ainsi le maintien d'un système basé essentiellement sur des logiques productiviste, consumériste et extractiviste au détriment des droits humains et de l'environnement.

Pour mesurer la prospérité économique et le développement d'un État, l'indicateur utilisé est le produit intérieur brut (PIB). Mais, un tel indicateur passe sous silence les impacts sociaux et environnementaux, positifs ou négatifs : pas de prise en compte de la concentration des richesses, de l'égalité de genre, de la participation sociale, de la souveraineté des peuples, de la dégradation de l'environnement, de l'épuisement des ressources et d'éventuels coûts cachés futurs. L'utilisation exclusive de cet indicateur tend à favoriser certains modèles économiques destructeurs : agrobusiness en matière de production agricole, accaparement des terres, extractivisme et emplois à bas coûts sans droits sociaux, concentration des richesses, fortes inégalités de revenus et de patrimoine.

Les États qui ont le PIB comme boussole mènent des politiques publiques pour l'accroître à l'aide de politiques d'austérité, ou encore de politiques fiscales et sociales pour attirer les investisseurs au détriment de la lutte contre les inégalités et de l'intérêt général.

Des initiatives de la société civile se structurent pour travailler à un changement de paradigme. C'est le cas du Forum International pour le Bien Vivre qui s'est tenu à Grenoble en 2018 et qui se poursuit. Cet espace où peuvent se rencontrer une diversité de personnalités internationales, issues de la sphère politique, universitaire, associative, professionnelle et citoyenne, permet de mener une réflexion transversale sur les indicateurs de richesses.

2. Des politiques nuisent à la poursuite du Bien commun et portent atteinte aux droits humains et à l'environnement

Ces politiques séparent la valeur des biens et des activités économiques de toute fonction sociale et de toute forme de solidarité. La financiarisation accrue de l'économie accentue ce phénomène : le fonctionnement des marchés financiers amène à valoriser fortement des actifs qui sont très peu en prise avec l'économie réelle. Marchandisation et financiarisation favorisent dès lors le développement de comportements individualistes, l'accumulation des richesses et la course aux profits. Dans ce cadre, les biens communs, dont dépend collectivement l'ensemble des sociétés humaines, peuvent faire l'objet de diverses formes d'instrumentalisation, d'accaparement et de surexploitation, en particulier par les acteurs économiques les plus puissants. Leur accès partagé et leur pérennité sont alors menacés, portant également atteinte aux droits humains : droit à la vie, à la santé, à l'eau et à l'alimentation, au logement, etc.

Bien commun et biens communs

Issu de la tradition philosophique grecque et réinterprété par la philosophie scholastique, le Bien commun constitue « *le principe organisateur de tout le discours social de l'Église en matière politique, sociale et économique* ». Il désigne l'ensemble des objectifs et des équilibres collectivement et universellement souhaitables au sein des sociétés humaines, ou encore « *l'ensemble des conditions sociales qui permettent et favorisent dans les êtres humains le développement intégral de leur personnalité* ». Il correspond donc à un idéal éthico-politique : c'est vers le Bien commun que doit tendre l'ensemble des communautés politiques, en vue d'assurer le plein épanouissement de chaque personne. La poursuite du Bien commun passe par la réalisation de différentes formes de solidarités : interpersonnelles, intercommunautaires, interrégionales et intergénérationnelles.

La poursuite du Bien commun repose sur la bonne gestion d'un certain nombre de « *biens communs* », objets matériels ou immatériels dont l'existence ou la production bénéficie à toutes et tous, mais qu'un comportement individualiste contribue à dégrader ou détruire. Les biens communs font en effet régulièrement l'objet d'usages rivaux, lorsque leur utilisation ou leur appropriation par une personne affecte leur utilisation par d'autres personnes. Leur caractère commun induit que nul n'a intérêt à assurer seul la pérennité d'un bien qui bénéficie à toute une collectivité de personnes. La bonne gestion des biens communs appelle donc à la communication, la délibération et la coopération.

3. L'activité économique nuit à la protection de plusieurs biens communs

- Les biens communs environnementaux

Ces derniers sont soumis à des pressions inédites de la part des acteurs économiques les plus puissants, tels que l'industrie extractive, l'agrobusiness, ou encore le secteur de la production hydroélectrique. Les ressources naturelles se trouvent ponctionnées au-delà de leurs capacités de renouvellement, entraînant alors une érosion accélérée de la biodiversité, une dégradation des sols, une destruction des milieux et des écosystèmes, une pollution de l'air. Aujourd'hui, les dérèglements climatiques poussent la « *maison commune* » vers une situation de non-retour. Pendant ce temps, nous voyons des discours et des politiques d'entreprises, notamment des multinationales, pour qui la lutte contre le réchauffement climatique passe par de fausses solutions comme la compensation carbone et les marchés de crédits carbone qui leur offrent de nouveaux champs d'investissements avec leur cortège d'accaparement de biens communs (appropriation des terres, spéculation foncière, etc.).

- Les biens communs immatériels

Les brevets sur les ressources génétiques et leur information de séquençage numérique dans les secteurs de l'agroalimentaire et du phytosanitaire et dans celui de la santé (vaccins et remèdes) sont accaparés par des multinationales qui n'hésitent pas, le cas échéant, à mettre en danger la santé publique en freinant leur distribution en temps de pandémie ou en l'orientant seulement vers les pays riches. C'est aussi le cas des données numériques, concentrées entre les mains de quelques entreprises (GAFAM) par leurs stratégies d'élimination ou de rachat de la concurrence. L'appropriation des données personnelles devient un outil de pouvoir pour ceux qui y ont accès en leur donnant une influence sur les comportements des consommateurs et des citoyens.

D. DES ALTERNATIVES RÉELLES BIEN QU'ENCORE MODESTES EXISTENT

1. L'économie sociale et solidaire

Des alternatives à ce système économique existent depuis longtemps. L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) trouve sa source dans les utopies du XIX^e siècle et des premières coopératives d'épargne et de production. Le concept d'économie sociale et solidaire désigne aujourd'hui un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités reposent sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Elles prennent en compte également dans leur mode de production (chaîne de valeur et d'approvisionnement, etc.) les impacts potentiels négatifs sur l'environnement et le respect des droits humains.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

L'ESS représente aujourd'hui environ 10% en poids économique et en termes de salarié-e-s dans l'économie française et continue à se développer.

2. La finance solidaire

La finance solidaire est en plein essor : les options solidaires sont aujourd'hui présentes dans tous les plans d'épargne d'entreprise et toutes les assurances-vie devront en proposer dès 2022. Les sommes collectées vont à l'économie sociale, par exemple à Habitat et Humanisme ou Solidarités Nouvelles face au chômage en France, ou encore à l'international comme au CCFD-Terre Solidaire via la SIDI. Cet essor est un signe de la volonté d'une autre finance, tout comme les monnaies locales de plus en plus nombreuses dans les territoires.

Mais, ces initiatives restent malgré tout modestes et peu à même de remettre en cause le système dominant qui mute en permanence et essaie systématiquement de récupérer les initiatives innovantes.

3. Le commerce équitable

Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial par une plus juste rémunération des producteurs. Ces échanges représentent encore un faible volume mais ils trouvent leur dynamique de croissance à travers certains produits phares comme le café, le cacao ou la banane et dans le développement des circuits courts autour des zones urbaines.

LES PRINCIPES FONDATEURS DE L'ACTION DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE POUR PLUS DE JUSTICE ÉCONOMIQUE.

Le CCFD-Terre Solidaire puise ses principes et ses valeurs dans l'Évangile et l'enseignement social de l'Église. Enseignement plutôt que doctrine, car même si, depuis l'encyclique *Rerum Novarum*, l'Église n'a cessé d'affûter sa critique du système économique en réponse aux défis de chaque époque, elle n'a pas pour autant défini un système économique alternatif qui serait le modèle à mettre en œuvre. Elle a plutôt dégagé des principes, qui de *Populorum Progressio* en 1967 à *Laudato si* en 2015 et *Fratelli Tutti* en 2020, n'ont cessé d'inspirer le CCFD-Terre Solidaire dans son action.

C'est en s'appuyant sur ces textes fondateurs, sur les sciences sociales, sur son expérience et celle de ses partenaires, que le CCFD-Terre Solidaire peut ainsi énoncer un certain nombre de principes essentiels qui lui permettent d'orienter son action en faveur d'une plus grande justice économique.

1. L'égalité de dignité de tous les êtres humains

Cette dignité inaliénable et indestructible peut seule fonder la justice. En effet, l'égalité ne suffit pas car il y a des inégalités irréductibles comme celles de l'héritage, de la santé, des talents et compétences, des accidents de la vie, qui affectent certains êtres humains plus que d'autres. C'est pour cela que nous avons besoin d'un principe qui aille au-delà de ce critère d'égalité pour fonder nos combats pour la justice, un principe qui reconnaisse à toute personne une valeur, une dignité par le simple fait d'être humaine, indépendamment de ses capacités et de ses réussites ; et cette dignité doit être inaliénable et indestructible.

2. La priorité accordée aux plus pauvres

C'est au nom de la dignité de tout être humain qu'on doit accorder la priorité aux plus vulnérables, à ceux qui sont souvent les oubliés du développement ou les invisibles. Les pauvres sont en effet les premiers à souffrir des crises, des guerres et des dérèglements climatiques. Leur accorder la priorité, c'est leur permettre d'avoir accès aux biens indispensables à une vie digne mais c'est aussi défendre leur droit à être acteurs et actrices dans la société. Regarder le monde à partir des réalités des exclus oriente les choix politiques, économiques et institutionnels. Cela nécessite une plus grande justice fiscale, contre les paradis fiscaux qui mobilisent des revenus qui pourraient servir au développement ou encore la réglementation de la responsabilité des entreprises à l'égard de leurs filiales dans les pays du Sud afin qu'elles assurent des conditions de travail décentes à leurs employé·e·s et qu'elles respectent les droits humains tout en protégeant l'environnement.

3. Une relation harmonieuse entre les êtres humains et la nature

L'humanité doit cesser de se considérer comme propriétaire de la nature alors qu'elle n'en est que la gardienne pour les générations actuelles et futures. Trop longtemps nous avons envisagé les dons de ce monde comme des biens matériels que nous pouvions exploiter à l'infini, pris au piège d'un consumérisme exacerbé. Or, sur une planète finie, les ressources sont limitées et leur exploitation rend inéluctable leur raréfaction, entraînant des conséquences terribles pour notre avenir et celui des générations futures : pollution, dérèglements climatiques, destruction de la biodiversité, etc. Les premières victimes de cette catastrophe sont les populations les plus vulnérables. De plus, les dons de la nature ne sont pas de simples biens matériels réductibles à une valeur marchande. Ils jouent aussi un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes dont nous dépendons.

Sur le plan économique, cela veut dire promouvoir une vision du développement qui s'appuie sur une solidarité internationale et sur une écologie intégrale, qui lie approches économique, écologique, sociale, et justice dans le respect des cultures. « Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres. » (Laudato Si §50)

4. La destination universelle des biens

Fondée sur la reconnaissance que « *Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité* » (Gaudium

10 PROMOUVOIR LA JUSTICE ÉCONOMIQUE

et Spes, §69, 1), la destination universelle des biens nous engage à œuvrer au développement intégral de tous les êtres humains tout en préservant la nature. L'eau, l'air, les semences, mais aussi la biodiversité, les forêts, les océans, sont des « communs » nécessaires à la vie de l'ensemble de la communauté humaine.

Aujourd'hui, ces biens communs sont menacés par des pratiques économiques dévastatrices dont les plus pauvres sont les principales victimes : alors que 1% des habitants du monde dispose de plus de 80% des richesses, près de la moitié des habitants de la planète – soit 3,4 milliards d'individus – restent confrontés à de grandes difficultés pour satisfaire leurs besoins élémentaires (50 % de pauvres vivent avec moins de 5,5 dollars par jour).

Dans cette perspective, « *La propriété (...) assure à chacun une zone indispensable d'autonomie personnelle et familiale* » (Gaudium et Spes § 71), mais le droit de propriété ne peut en aucun cas être considéré comme un droit absolu. Il est toujours subordonné à ce principe de destination universelle des biens : « *Le principe de subordination de la propriété privée à la destination universelle des biens et, par conséquent, le droit universel à leur usage, est une règle d'or du comportement social.* » (Laudato Si § 93)

5. Le respect des droits humains

Il est destiné à assurer la protection de la dignité de la personne humaine : tous les êtres humains doivent avoir effectivement accès aux droits fondamentaux et pouvoir les revendiquer en cas de non-respect ou de violation.

Les États doivent garantir leur mise en œuvre et mettre les ressources naturelles, les connaissances scientifiques, les techniques et l'économie au service des besoins fondamentaux de l'humanité. Pour cela, les États doivent donc établir aux niveaux national et international, des normes contraignantes et des mécanismes de justice pour prévenir et réparer les atteintes aux droits humains et à l'environnement commises par les acteurs économiques.

6. La participation, l'engagement et l'organisation des citoyen-ne-s

Les citoyen-ne-s doivent pouvoir s'organiser pour prendre leur destin en main, assurer leur autonomie alimentaire, se former, défendre leurs droits, imaginer des modèles de développement qui préservent la nature et respectent leurs cultures. Ils doivent pouvoir être de véritables acteurs et actrices de transformation sociale, en particulier les populations les plus pauvres qui sont les premières victimes d'un système économique prédateur.

7. La subsidiarité

Ce principe recommande que les décisions soient prises au bon niveau, au plus près de celles et ceux qu'elles concernent afin que toute personne soit en capacité de décider elle-même de sa propre vie : « *Le bien commun présuppose le respect de la personne humaine comme telle, avec des droits fondamentaux et inaliénables ordonnés à son développement intégral. Le bien commun exige aussi le bien-être social et le développement des divers groupes intermédiaires, selon le principe de subsidiarité.* » (Laudato Si §152)

La subsidiarité suppose ainsi que les États laissent toute son autonomie à la société civile pour qu'elle puisse se prendre en charge, développer ses capacités créatrices et contribuer ainsi au Bien commun.

8. La solidarité

Très lié au principe de subsidiarité, la solidarité entre les êtres humains et entre les peuples est également au cœur de l'enseignement social de l'Église : dire que tout être humain doit contribuer au Bien commun à tous les niveaux, c'est dire aussi que les êtres humains sont responsables les uns des autres, que nous sommes « *tous responsables de tous* ». Cette solidarité passe par la

justice économique, la justice sociale et la justice environnementale. Autrement dit, elle doit se traduire dans le droit, les institutions, au niveau national et international, mais elle se forge d'abord dans des actions locales, dans des mouvements sociaux.

La solidarité est un fil rouge dans l'enseignement social de l'Église : Rerum Novarum parlait déjà à ce propos d'amitié, Gaudium et Spes de solidarité entre les peuples, Populorum Progressio de fraternité entre les peuples ; Sollicitudo rei socialis emploie plus de 20 fois le terme de solidarité, Fratelli Tutti, encyclique de la fraternité, reprend le terme d'amitié en parlant d'amitié sociale.

NOTRE CHEMIN VERS LA JUSTICE ÉCONOMIQUE

Fort de ces principes et à l'écoute de ses partenaires, le CCFD-Terre Solidaire ne prône pas un modèle économique unique contre le modèle dominant actuel. Pour les six années à venir, il privilégie trois pistes d'action pour concourir à une plus grande justice économique, en synergie avec ses 3 autres axes d'action, la souveraineté alimentaire, les migrations, la paix et le vivre ensemble.

PREMIÈRE PISTE : CONTRIBUER À METTRE AU CŒUR DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL, LE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

1.

EN SOUTENANT L'ACTION DE SES PARTENAIRES ET LEURS INITIATIVES AU SERVICE DE LA JUSTICE ÉCONOMIQUE, EN PARTICULIER EN MATIÈRE DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ET D'ACCÈS AUX RESSOURCES.

Pour cela le CCFD-Terre Solidaire s'engage dans les 6 ans à venir à :

- Soutenir les communautés locales, victimes de productions intensives et de captation de leurs ressources pour qu'elles obtiennent justice et puissent mettre en place des activités économiques résilientes et respectueuses de l'environnement.
- Soutenir les dispositifs de protection des lanceurs d'alerte
- Appuyer les initiatives d'économie sociale et solidaire - avec une attention particulière aux femmes - par la mise en réseau des acteurs et actrices de différents pays.
- Défendre avec ses partenaires, le droit d'accès et de gestion de toutes et tous aux biens communs : terre, eau, santé, éducation, etc., dans le respect de la planète et de la biodiversité.
- Renforcer ses liens avec la SIDI et la Fondation Terre Solidaire pour une meilleure synergie d'action en faveur d'un développement d'alternatives économiques en France et sur tous les continents.

2.

EN CONSTRUISANT ET DIFFUSANT UNE ANALYSE NOURRIE PAR L'ÉCOUTE DE SES PARTENAIRES ET PAR LA CO-CONSTRUCTION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES CONSÉQUENCES DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE NÉO-LIBÉRAL, SUR LES DÉGÂTS DE L'EXTRACTIVISME, DU MODÈLE AGRO-INDUSTRIEL ET DE L'ACCAPAREMENT DES RESSOURCES.

Pour cela le CCFD-Terre Solidaire s'engage dans les 6 ans à venir à :

- Développer des outils de sensibilisation destinés aux citoyen-ne-s pour nourrir leur esprit critique sur le système économique actuel et donner de la visibilité aux actions et alternatives de ses partenaires.
- Soutenir la recherche et l'expérimentation d'autres modèles de développement
- Dénoncer les fausses solutions proposées par certains acteurs de l'économie qui prétendent répondre aux problèmes écologiques et d'inclusion, afin de nourrir l'esprit critique des citoyen-ne-s face aux greenwashing, pinkwashing, RSE washing, etc.
- Initier avec ses partenaires des espaces de partage d'expériences pour promouvoir des modes de consommation et de production respectueux des droits humains et de l'environnement, y compris au sein de l'association.

12 PROMOUVOIR LA JUSTICE ÉCONOMIQUE

- Proposer des actions concrètes de mobilisation pour dénoncer, faire connaître et réparer les atteintes aux droits humains et à l'environnement par des grands acteurs économiques.
- Approfondir son engagement dans les mobilisations citoyennes qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'économie dans le cadre de sa lutte contre le patriarcat.

3.

EN SOUTENANT L'AUTONOMIE DES PAYS DU SUD DANS LE FINANCEMENT DE LEUR PROPRE DÉVELOPPEMENT ET DE LEURS POLITIQUES PUBLIQUES.

Pour cela le CCFD-Terre Solidaire s'engage dans les 6 ans à venir à :

- Lutter contre les paradis fiscaux et pour la mise en place d'une justice fiscale, de la gestion équitable des dettes et du juste paiement des impôts par les entreprises multinationales dans les pays où les richesses sont produites.
- Conduire, en lien avec ses alliés et partenaires, un plaidoyer pour promouvoir l'installation d'un espace auquel tous les États puissent participer et avoir un réel pouvoir de décision et qui ait compétence en matière de financement du développement et construire un instrument international contraignant sur la fiscalité.
- Poursuivre l'engagement aux côtés de ses partenaires pour qu'ils puissent influencer les politiques publiques et le modèle économique de leurs pays.
- Poursuivre un plaidoyer sur la dette et ses impacts sur les droits humains et le développement des populations qui la supportent.

4.

EN DÉFENDANT DES POLITIQUES EUROPÉENNES ET FRANÇAISES DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE QUI VISENT À L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ, DES INÉGALITÉS ET DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES PAYS BÉNÉFICIAIRES ET AU RESPECT ET À LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Pour cela le CCFD-Terre Solidaire s'engage dans les 6 ans à venir à :

- Actualiser son analyse et son approche relative aux différents outils de financement du développement.
- Développer un plaidoyer dans les espaces pertinents pour que les politiques de développement et de solidarité internationale, notamment dans leurs modalités de financement, soient bien mises au service de la lutte contre la pauvreté, les inégalités, le respect des droits humains et les dérèglements climatiques, et qu'elles favorisent l'autonomie des pays en développement.
- Effectuer un véritable suivi des engagements français dans le cadre de la Loi de programmation française de solidarité internationale (LOP DSI).

5.

EN PROMOUVANT DES INDICATEURS ALTERNATIFS AU PIB, QUI TIENNENT COMPTE DES IMPÉRATIFS DE JUSTICE SOCIALE, DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT.

CES INDICATEURS DOIVENT PERMETTRE DE MESURER LA RÉALITÉ DES SITUATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL ET RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT) ET GUIDER LES CHOIX POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES EN CONSÉQUENCE.

Pour cela le CCFD-Terre Solidaire s'engage dans les 6 ans à venir à :

- Développer avec ses partenaires et ses alliés, des universitaires et des collectivités territoriales une recherche d'indicateurs du « bien vivre » adaptés aux réalités environnementales, culturelles, économiques et sociales de chaque territoire et œuvrer à leur mise en place à l'échelle locale, nationale et internationale.
- En défendant les intérêts des pays et populations du Sud en favorisant la participation et la mise en réseau des mouvements sociaux internationaux dans les espaces de négociation internationale et au sein des organes multilatéraux compétents en matière de justice économique et en y portant leurs voix lors d'actions de plaidoyer au sein de ces espaces.

- En interrogeant citoyen-ne-s et consommateurs sur les conséquences de leurs comportements (conséquences de leurs achats, surconsommation, etc.) et en promouvant auprès d'eux des modes de vie plus cohérents avec le respect de la planète et des droits humains

DEUXIÈME PISTE : AGIR AFIN QUE LES ÉTATS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE AIENT COMME PRIORITÉ LE SOUCI DU BIEN COMMUN ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1.

EN SE MOBILISANT POUR LA MISE EN PLACE D'UN CADRE DE RESPONSABILITÉ JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT DU DEVOIR DE VIGILANCE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ET MONDIALE AFIN QUE LES ENTREPRISES RESPECTENT LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT DANS TOUTES LEURS CHAINES DE VALEUR ET RÉPARENT LES DOMMAGES ÉVENTUELS SUBIS PAR LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT.

Pour cela, le CCFD-Terre Solidaire s'engage dans les 6 années à venir à :

- Travailler en France à l'application effective de la loi sur le devoir de vigilance, y compris vis-à-vis des acteurs publics.
- Développer au sein de l'Union européenne un plaidoyer visant à faire garantir un accès à la justice indépendante pour les victimes des agissements des entreprises.
- Promouvoir, par le plaidoyer et la mobilisation citoyenne, la mise en place d'un cadre de régulation des multinationales au niveau européen et international, notamment en ce qui concerne le traité en négociation à l'ONU sur les entreprises et les droits humains.
- Documenter de façon stratégique, en lien avec ses partenaires, les agissements d'entreprises contre les droits des populations et la protection de l'environnement et engager autant que nécessaire des actions en justice et en soutenant des actions citoyennes.

2.

EN RENFORÇANT LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE PAR LA DÉFENSE D'UN MULTILATÉRALISME FORT À TRAVERS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES UNIVERSELLES RENOUVELÉES, EN CAPACITÉ DE PRODUIRE DES NORMES CONTRAIGNANTES ET DOTÉES DU POUVOIR DE SANCTIONNER POUR ASSURER LE RESPECT DES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES, LES DROITS HUMAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT ET EN LUTTANT CONTRE LA CAPTURE DU SECTEUR PRIVÉ DES ESPACES DE NÉGOCIATIONS NOTAMMENT EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX.

3.

EN AGISSANT POUR L'ARRÊT DES TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE (CETA, JEFTA, MERCOSUR, ETC.) ET EN DÉNONÇANT LES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE QUI ONT DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES SUR LES ÉCONOMIES LOCALES COMME SUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON COMMUNE ET CRÉENT UNE JUSTICE D'EXCEPTION EN FAVEUR DES INTÉRÊTS PRIVÉS ET NON DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

4.

EN INTERPELLANT LES ÉTATS POUR QU'ILS CRÉENT DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR D'UNE SOBRIÉTÉ CHOISIE ET D'UNE CONSOMMATION RAISONNÉE (NOTAMMENT PAR UNE RÉGULATION DE LA PUBLICITÉ).

TROISIÈME PIÏTE : OUVRIR LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET CONTRIBUER À LEUR PRISE EN COMPTE DES DROITS HUMAINS ET DU BIEN COMMUN

1.

CONVAINCU QUE LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET LA RECHERCHE D'UNE ÉCOLOGIE INTÉGRALE NE PEUT PAS SE FAIRE SANS LA PARTICIPATION ACTIVE DE TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE A DÉCIDÉ D'OUVRIR LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LEURS PERSONNELS ET DE CRÉER DES ÉCHANGES, DES COLLABORATIONS, DES ALLIANCES AVEC CELLES QUI VOUDRONT S'ENGAGER AU SERVICE DE LA JUSTICE ÉCONOMIQUE ET DU BIEN COMMUN

Pour cela, le CCFD-Terre Solidaire s'engage dans les 6 années à venir à :

- Renforcer son action, avec la SIDI et la Fondation Terre Solidaire, pour le développement d'une économie sociale et solidaire basée sur une gouvernance démocratique : partage du pouvoir indépendamment de l'apport en capital, lucrativité limitée, recherche de l'utilité sociale et d'une finance solidaire tout en favorisant une économie circulaire.
- Soutenir ses partenaires engagés dans des projets d'économie sociale et solidaire, de finance solidaire ou encore d'initiatives non monétisées fondées sur l'entraide collective et l'échange de biens et services .
- Faire connaître ces projets auprès des décideur·euse·s et des citoyen·ne·s en les leur présentant comme des alternatives au service de la justice économique.
- Expérimenter des formes de dialogue avec les acteurs économiques, désireux de changer leurs pratiques et faire évoluer leur modèle entrepreneurial, afin de promouvoir une économie juste, en s'appuyant sur les mouvements et services membres de sa collégialité.
- Mettre en œuvre des actions, des collaborations, des partenariats avec des entreprises et leurs personnels sans pour autant renoncer à ses valeurs ni à sa conception de la justice économique.
- Promouvoir la finance solidaire avec ses partenaires bancaires en étant vigilant sur les conditions de développement de la finance à impact auprès d'un public d'investisseurs potentiels.

CONCLUSION

À partir de ce texte de positionnement et des vingt-trois pistes d'actions pour plus de justice économique, la sous-commission Justice économique (de la Commission Axes Thématiques) va proposer des priorités et des stratégies au Conseil d'administration.

Elle aura à le faire en synergie avec les autres axes thématiques du CCFD-Terre Solidaire qui ont tous à voir avec la **justice économique**.

En effet,

Le combat pour la **souveraineté alimentaire** comprend des actions pour contribuer à ce que tous les êtres humains aient accès à une alimentation suffisante et de bonne qualité.

Le combat sur les **migrations internationales** met en lumière le fait que le système économique ne permet pas aux pays du sud de se développer et que les pays d'accueil ne font pas de place aux migrants.

Le combat pour la **paix et le vivre ensemble** implique de lutter pour plus de justice économique car les inégalités sont sources de tensions et engendrent des réactions de repli et de violences.

L'économie n'est qu'un volet du développement pour lequel le CCFD-Terre Solidaire se mobilise. Comme le pape François nous l'a dit, « tout est lié ». Cela signifie qu'il faut prendre en compte dans la définition de nos pistes d'action l'ensemble des dimensions de ce qu'on appelle l'écologie intégrale et travailler à la fois sur le plan économique, social, environnemental, culturel, et spirituel. C'est pourquoi l'action pour plus de justice économique passe à la fois par une démarche collective et par une conversion individuelle.

Ce texte est issu du groupe de travail composé de Dominique Rouyer, (secrétaire nationale), Patrick Saurat (trésorier), Bernard Idrac (membre du CA), Maryse Fisher (membre de la commission plaidoyer), Françoise Bourdeau (membre de la commission plaidoyer Gironde), François Eichholtzer (administrateur de la Fondation Terre Solidaire), Grégoire Niaudet (responsable du service Justice économique, direction du plaidoyer), Emilie Guet (chargée de mobilisation, direction de la mobilisation citoyenne), Sylvain Ropital (chargé de partenariat, direction du partenariat international) et piloté par Hélène Dulin (chargée de mission, délégation générale).
Rédaction : Dominique Rouyer, secrétaire nationale.
Conception graphique : Michaël Bouffard



Acteur historique du changement dans plus de 60 pays, le CCFD-Terre Solidaire agit contre toutes les formes d'injustices. Nous œuvrons pour que chacun voie ses droits fondamentaux respectés : manger à sa faim, vivre dignement de son travail, habiter dans un environnement sain, choisir là où construire sa vie...

Un monde plus juste et plus fraternel est déjà en action, car chacun porte en lui une force de changement. Notre engagement pour plus de justice et de solidarité prend racine dans la pensée sociale de l'Église. Par notre action individuelle et collective, nous proposons et soutenons des solutions politiques et de terrain.



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement

Comité Catholique contre la Faim
et pour le Développement -
Terre Solidaire
4, rue Jean Lantier 75001 Paris
Tél : 01 44 82 80 00

Suivez notre actualité



ccfd-terresolidaire.org